

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02291

Numéro SIREN : 820 731 024

Nom ou dénomination : 14,68

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2020 sous le numéro de dépôt B2020/009183

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... DE TOULOUSE**

Date : 12/06/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/009183**
n° de gestion : **2016B02291**
n° SIREN : **820 731 024 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 12/06/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

14,68
14 Rue Saint Charles 31000 TOULOUSE

date de clôture : 31/08/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



Désignation de l'entreprise : 14, 68 Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 14 Rue Saint Charles 31000 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 8 2 0 7 3 1 0 2 4 0 0 0 1 5 Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le.	N-1	
				131082019	131082018	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB	7 482	4 848	2 635	4 131
	Frais de développement *	CX				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF				
	Fonds commercial (1)	AH				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL				
	Terrains	AN				
	Constructions	AP				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR				
	Autres immobilisations corporelles	AT				
	Immobilisations en cours	AV				
	Avances et acomptes	AX				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
	Autres participations	CU	911 871		911 871	898 002
Créances rattachées à des participations	BB					
Autres titres immobilisés	BD					
Prêts	BF					
Autres immobilisations financières*	BH					
TOTAL (II)		BJ	919 353	4 848	914 506	902 133
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL				
	En cours de production de biens	BN				
	En cours de production de services	BP				
	Produits intermédiaires et finis	BR				
	Marchandises	BT				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX				
	Autres créances (3)	BZ	1 102 051		1 102 051	576 134
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD				
DIVERS	Disponibilités	CF	425 302		425 302	12 319
	Charges constatées d'avance (3)*	CH				
	TOTAL (III)	CJ	1 527 353		1 527 353	588 453
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 446 707	4 848	2 441 859	1 490 585
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

Capital Group

* Des modifications peuvent être indiquées dans les annexes au bilan.

En Euros.

Xpertise Solution

*Cette copie est destinée à l'usage de la société
 S. Bouillat - 06/10/2019*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 14,68		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :280...500.....)	DA	280 500	280 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	82 625	(68 838)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	281 670	151 463	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	644 795	363 125	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	227 119	281 038	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	1 556 878	838 923	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 068	7 500	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 797 064	1 127 461		
Ecart de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 441 859	1 490 585		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 626 174	77 887	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 14, 68

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF	
			FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	0 0	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	0 0	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	31 030 14 091	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	220 216	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	1 497 1 497
							GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)					GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	32 746 15 804		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(32 746) (15 804)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	331 350 170 153	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 102 1 620	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	332 452 171 773		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	18 036 14 407	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	18 036 14 407		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	314 416 157 366	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	281 670 141 562	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>14, 68</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(9 901)	
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	332 452 171 773	
TOTAL DES CHARGES (III + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	50 782 20 310	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	281 670 151 463	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	
		- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 441 859.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 281 670.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

A Compter du 1er Septembre 2016, la société 14,68 a opté pour le régime de l'Intégration Fiscale conformément aux dispositions de l'Article 223 A du CGI avec sa filiale BLEU CITRON PRODUCTIONS.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	636
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 956
Total	5 592

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des charges à payer

	Montant
Dettes Financières :	
- Interets Courus Non Echus	636
Dettes Fournisseurs :	
- Provision Honoraires	4 956
Total	5 592

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 880 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 880 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- BLEU CITRON PRODUCTIONS		95.05	314 279
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- PEEL PRODUCTION		50.00	
- LA PROD		26.82	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

14,68

Société par Actions Simplifiée au capital de 280 500- Euros
14, rue Saint Charles
31000 TOULOUSE

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2020</p>
--

L'an deux mil vingt, le vingt-six février à quinze heures trente, les associés de la Société 14,68, Société par Actions Simplifiée au capital de 280 500 €, dont le siège social est au 14, rue Saint Charles – 31000 TOULOUSE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain BAUDRILLER, Président.

La Société COFIREC, Commissaire aux Comptes est représentée par Monsieur Yann CHAKER ; ce dernier régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate que tous les associés sont présents.

Le Président déclare que l'Assemblée est valablement constituée ; qu'elle peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation au Commissaire aux Comptes,
- Les statuts,
- la feuille de présence,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019,
- le Rapport de Gestion du Président,
- le Rapport Spécial du Président,
- les Rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,

Puis, le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le Rapport de Gestion du Président, les Rapports du Commissaire aux Comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts ont été communiqués aux actionnaires 15 jours avant la réunion de l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport de Gestion et du Rapport Spécial du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 ;
- Lecture du Rapport Général du Commissaire aux Comptes et de son Rapport Spécial sur les conventions réglementées (Article L 227-10 du Code de Commerce) ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Quitus à l'organe Dirigeant ;
- Affectation des résultats ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir pour les formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu lecture du Rapport de Gestion et du Rapport Spécial du Président, ainsi que du Rapport Général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter :

➤ le résultat bénéficiaire de l'exercice de :	281 670.20 €
➤ augmenté du compte de Report à Nouveau de :	<u>82 624.50 €</u>
Soit un total à affecter de :	364 294.70 €

De la manière suivante :

➤ à la dotation de la réserve légale à hauteur de :	14 083.51 €
➤ mise en paiement d'un dividende de :	342 000.00 €
➤ affectation du solde au compte de Report à Nouveau, soit :	8 211.19 €

Le dividende est donc de 342 000- €.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué des dividendes sur les trois derniers exercices :

- sur l'exercice 2018 : 42 000 €
- sur l'exercice 2017 : 0 €
- sur l'exercice 2016 : 0 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'Article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport indiquant qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

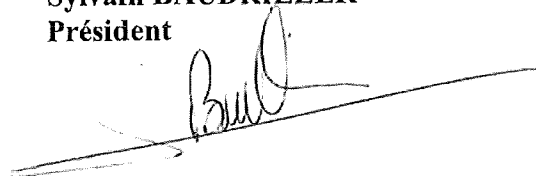
Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Sylvain BAUDRILLER pour effectuer ou faire effectuer tous dépôts, publicité et formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

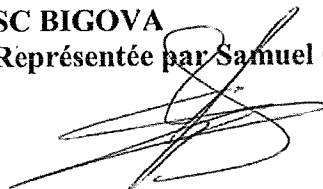
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les Associés présents.

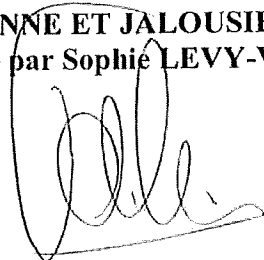
Sylvain BAUDRILLER
Président



SC BIGOVA
Représentée par Samuel CAPUS



SC PERSIENNE ET JALOUSIE
Représentée par Sophie LEVY-VALENSI



SC TAKATITAKITE
Représentée par Sylvain BAUDRILLER



SAS 14,68

Société par Actions Simplifiée au Capital de 280.500 €

14, rue Saint Charles
31000 TOULOUSE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2019



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
inscrite auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
et de l'Ordre des Experts Comptables région Paris Ile-de-France
11 rue La Fayette - 75009 PARIS • Tél 01 53 64 68 50 • www.cofirec.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société 14,68,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 14,68 relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société pour la reconnaissance et la comptabilisation du chiffre d'affaires, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et méthodes comptables utilisées et que le chiffre d'affaires correspond à des spectacles réalisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 20 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes

COFIREC



Yann CHAKER

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement	7 482.48	4 847.50	2 634.98	4 131.48
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations	911 870.92		911 870.92	898 001.50	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	Total II	919 353.40	4 847.50	914 505.90	902 132.98
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 102 051.00		1 102 051.00	576 133.83
Capital souscrit - appelé. non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	425 302.22		425 302.22	12 318.68	
Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	1 527 353.22		1 527 353.22	588 452.51
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 446 706.62	4 847.50	2 441 859.12	1 490 585.49

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2019 12	Exercice N-1 31/08/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 280 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	280 500.00	280 500.00
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	82 624.50	68 838.38-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	281 670.20	151 462.88
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	644 794.70	363 124.50
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	
Total II			
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges		
Total III			
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	226 002.96 1 115.63 1 556 877.85	280 215.85 821.97 838 923.17
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	13 067.98	7 500.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Total IV	1 797 064.42	1 127 460.99
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)		
Total IV	1 797 064.42	1 127 460.99	
	Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 441 859.12	1 490 585.49	

(I) Dont à moins d'un an

1 797 064.42

77 886.99

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	31/08/2018 12
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			0.17	0.03
Autres produits				
Total des Produits d'exploitation (I)			0.17	0.03
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			31 029.63	14 090.85
Impôts, taxes et versements assimilés			220.00	216.00
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 496.50	1 497.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
Total des Charges d'exploitation (II)			32 746.13	15 803.85
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			32 745.96	15 803.82
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 12	Exercice N-1 31/08/2018 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)	331 350.00	170 153.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 101.77	1 620.03
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	332 451.77	171 773.03
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	18 035.61	14 407.33
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	18 035.61	14 407.33
2. Résultat financier (V-VI)	314 416.16	157 365.70
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	281 670.20	141 561.88
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Total VII		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total VIII		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		9 901.00
Total des produits (I+III+V+VII)	332 451.94	171 773.06
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	50 781.74	20 310.18
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	281 670.20	151 462.88

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 441 859.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 281 670.20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

A Compter du 1er Septembre 2016, la société 14,68 a opté pour le régime de l'Intégration Fiscale conformément aux dispositions de l'Article 223 A du CGI avec sa filiale BLEU CITRON PRODUCTIONS.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	636
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 956
Total	5 592

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Détail des charges à payer

	Montant
Dettes Financières :	
- Interets Courus Non Echus	636
Dettes Fournisseurs :	
- Provision Honoraires	4 956
Total	5 592

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 880 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 880 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- BLEU CITRON PRODUCTIONS		95.05	314 279
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- PEEL PRODUCTION		50.00	
- LA PROD		26.82	
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			